

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

La Directrice générale des Ressources Humaines La Directrice générale de l'Enseignement Scolaire La Directrice générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

3 0 AVR. 2015

Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs d'ESPE

Objet : la mise en œuvre du tronc commun de la formation initiale des enseignants et personnels d'éducation

Préambule.

La loi pour la refondation de l'école de la République a réaffirmé les principes sur lesquels devait être construite la formation des enseignants et personnels d'éducation. Parmi ceux-ci, figure le fait qu'enseigner est un métier qui induit la nécessité d'une culture professionnelle fondée sur des compétences communes. C'est cette culture commune qui garantit l'unité professionnelle au-delà des particularités propres à chaque niveau d'enseignement et permet la mobilisation de tous pour lutter contre les inégalités sociales de la réussite scolaire.

L'acquisition, progressive et intégrée, de ces compétences communes aux enseignants et personnels d'éducation se traduit notamment par la notion de tronc commun de formation tel que défini à l'article 2 de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

L'appropriation de ces compétences s'effectue principalement dans le cadre de la formation initiale déployée pendant les quatre semestres du master. Elle peut utilement s'engager dans le cadre d'une offre de pré-professionalisation au sein du cursus Licence. Elle doit se prolonger notamment durant les premières années d'exercice, puis tout au long de la vie.

La présente note a pour objectif de rappeler les grands principes qui président à la mise en œuvre du **tronc commun,** dans le cadre de la formation initiale aux métiers du professorat et de l'éducation et de proposer des pistes de réflexion pour accompagner, dans chacun des sites, les équipes chargées de la formation des enseignants.

Comme tout élément de la formation proposée par les ESPE, la mise en œuvre des éléments constitutifs du tronc commun doit donner lieu à une évaluation par les usagers et un retour au sein du conseil de perfectionnement ou de la structure en tenant lieu. Lors des différentes vagues d'accréditation, chaque ESPE sera amenée à expliciter la prise en compte des éléments de cette note dans les formations dont elle a la responsabilité.

1/ Construction du tronc commun : un parcours de formation progressif et intégré

La mise en œuvre du tronc commun au sein des masters MEEF doit permettre l'acquisition des 14 compétences communes aux professeurs et aux personnels d'éducation, telles que définies par le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation établi par l'arrêté du 1 juillet 2013.

La forte imbrication des compétences entre elles et la nécessité de les mobiliser en contexte, invitent les ESPE à concevoir et mettre en œuvre une formation intégrative et à développer des démarches pédagogiques appropriées aux enjeux de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013. A cette fin, elles peuvent se référer à la double déclinaison opérationnelle du référentiel de compétences que propose la note de service relative à l'évaluation des personnels enseignants et d'éducation (BO n°13 du 26 mars 2015) à travers, d'une part, un outil d'accompagnement partagé par les formateurs et les étudiants enseignants stagiaires qui précise des degrés de maîtrise attendus des compétences observables à l'entrée dans le métier (annexe 14) et, d'autre part, les grilles de titularisation, (à l'exclusion de la compétence en langue vivante étrangère) lesquelles figurent en annexes 11, 12 et 13.

L'arrêté du 27 août 2013 prévoit une structuration du tronc commun autour de quatre ensembles thématiques :

- Les valeurs de la République et le cadre éthique et institutionnel du métier dans lequel se déploient quelques-unes de leurs incarnations (le concept de laïcité, la lutte contre les discriminations et la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes). L'appropriation de ces valeurs et la capacité à les transmettre aux élèves dans le contexte de la classe ou de l'établissement font l'objet d'une interrogation spécifique à l'oral des concours.
- Des gestes professionnels liés aux situations d'apprentissage (la conduite de classe et la prévention des violences scolaires, la prise en compte de la diversité des publics et en particulier des élèves à besoins éducatifs spécifiques, les méthodes de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves en difficulté).
- Des connaissances liées au parcours des élèves (l'approche par les compétences, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les spécificités des niveaux d'enseignement, dont celles de l'école maternelle, les méthodes d'évaluation des élèves, le processus d'orientation des élèves, les processus d'apprentissage des élèves).
- La formation permet également une appropriation des thèmes d'éducation transversaux et des grands sujets sociétaux (notamment la citoyenneté, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation à la santé). Si la liste n'est pas exhaustive, on mesure l'importance d'intégrer à cette dimension, le traitement des questions relatives aux enjeux et aux défis de l'école.

Pour l'ensemble de ces thèmes, conformément à leur mission d'innovation pédagogique, les ESPE mobilisent les apports de la recherche et les expérimentations en s'assurant de leurs fondements scientifiques. De même, les enseignements s'attachent au développement de la maîtrise de la langue, de la communication ainsi qu'aux enjeux du numérique par une formation au numérique et par le numérique.

2/ Une architecture globale intégrant des parcours structurés sur des logiques plurielles

L'objectif, ambitieux et complexe, de parcours de formation progressifs et intégrés conduit chaque ESPE à élaborer une architecture globale combinant des **parcours construits sur des logiques différentes** selon l'objectif visé. On pourra mentionner pour exemple :

- Construction systématique et transversale : des modules communs entre les 1^{er} et 2nd degrés, un cadrage commun aux différentes mentions décrivant notamment les interactions entre les UE et le tronc commun, un parcours de professionnalisation incluant les compétences en langues et numérique.
- Construction différenciée: combinant un tronc commun partagé par toutes les mentions et des déclinaisons spécifiques par mention, proposant des thèmes étudiés par tous et une gamme d'option au choix des étudiants.
- Construction itérative et progressive: certains thèmes sont abordés en M1, puis repris en M2 et dans les parcours adaptés, avec l'enrichissement d'une vraie expérience professionnelle, ce qui permet alors de mesurer l'apport pratique de réflexions ou données

- qui apparaissent au départ théoriques et d'auto-évaluer sa première pratique professionnelle.
- Construction alternative: les apports théoriques sont systématiquement articulés avec des moments d'échanges avec des professionnels expérimentés. Les capacités d'auto-formation sont ainsi privilégiées.

Par ailleurs, des choix variés peuvent être opérés quant à l'entrée retenue pour traiter les thématiques du tronc commun :

- Historique : étude des faits religieux, loi 1905, histoire de l'institution scolaire...
- Philosophique : citoyenneté, laïcité, esprit critique, droits et devoirs, éthique et responsabilité.
- Juridique: droits et devoirs, éthique et responsabilité, connaissance du cadre juridique, sécurité.
- Sociologique : la place de l'école et ses missions, les politiques éducatives, démocratisation, inégalités de réussite scolaire et milieu d'origine; mixité sociale ; le rapport aux familles.
- Psychologique : développement psycho affectif enfant et adolescent ; construction de l'autorité et de la confiance ; prévention de l'émergence de certains comportements ; discrimination ; la question de l'altérité.

Il est également possible d'envisager d'aborder les thématiques sous des modalités en partant :

- De l'établissement : organisation, projet d'établissement; climat scolaire ; prévention et gestion des conflits.
- Des partenaires : associations, collectivités territoriales...
- Des pratiques, en s'appuyant sur les expériences des stages: analyses de situations professionnelles vécues, études de cas.
- De la recherche: l'activité de recherche doit permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles.

3/ Des méthodes pédagogiques, entre appropriation personnelle et travail en équipe

Le tronc commun est défini en termes de compétences professionnelles à développer et à mobiliser lors de la mise en situation professionnelle, lesquelles seront évaluées lors de la titularisation. Il ne saurait donc se résumer à une organisation pensée seulement autour de regroupements de tous les étudiants sous forme de cours magistral. L'objectif est de regrouper les publics de manière pertinente, à la fois selon les métiers, les cycles, mais aussi en formation initiale, continuée et continue.

Pour ce faire, il est nécessaire de :

- Privilégier les expériences concrètes, en situation : l'école, l'établissement ou la circonscription, le bassin sont des lieux privilégiés pour une approche partagée entre les étudiants et les équipes d'accueil, mais aussi pour lier formation initiale, continue et continuée, créer un sentiment d'appartenance à la communauté pédagogique et construire une identité professionnelle personnelle et collective, sentiment d'appartenance nécessaire également pour travailler en équipe et coopérer avec les parents, les membres de la communauté éducative, les partenaires de l'école.
- Mobiliser les équipes plurielles: enseignants-chercheurs, praticiens de terrain, corps d'inspection, personnels de direction sont à solliciter à la fois dans des co-conceptions et coanimations de séquences pédagogiques, en y intégrant les associations partenaires de l'école dont les fédérations de l'éducation populaire.
- S'appuyer sur la recherche: indispensable pour construire et fonder la formation, mais aussi
 pour créer les possibilités de sujets de mémoire qu'elle offre aux étudiants et enseignants
 stagiaires et pour développer l'acquisition d'une posture réflexive. Proposer des séminaires
 transversaux, des banques de sujets de recherche.

- Intégrer le numérique à la fois comme outil permettant des approches nouvelles de formation (auto-formation, video-formation, analyses d'expériences, travail en réseau, co-formation par les pairs) mais aussi par ses implications dans les gestes professionnels, par les nouvelles approches pédagogiques qu'il permet (classe inversée, classe collaborative, fablab).
- Prévoir des temps communs réguliers et banalisés dans les différents parcours pour donner la possibilité de rassembler et mixer les publics, de décloisonner, de changer d'échelle, de développer la collaboration entre tous les acteurs.

La mise en œuvre d'une diversité de pratiques pédagogiques, permettant d'impliquer les publics, doit constituer un axe fort de la formation. En premier lieu, parce qu'il est attendu d'eux une capacité à développer une analyse réflexive, et par ailleurs, parce qu'il convient que la formation intègre les exigences qui seront les leurs dans l'exercice de leurs métiers.

A ce titre, il est possible de lister quelques exemples de pratiques :

- Grands événements fédérateurs, autour de grands témoins, et journées de colloque (internes/externes), qui sont utiles, pour la formation, mais aussi pour l'affirmation de valeurs communes pour rendre visibles les ESPE, pour les ouvrir à de publics divers, pour développer un sentiment d'appartenance;
- · Ateliers de pratique professionnelle en groupes d'étudiants, micro-enseignements ;
- Mémoires, dossiers, soutenances de stages comme occasion de travaux en binôme ou trinôme;
- Etudes de cas complexes (démarche de l'approche par problème complexe) éclairés par plusieurs regards (conférence de consensus – dissensus, animation de controverses professionnelles);
- Démarches de projet (par exemple dans une UE « construire un projet pluridisciplinaire »)
 pertinent pour les thèmes d'éducation transversaux et des grands sujets sociétaux
 (citoyenneté, éducation artistique et culturelle ...);
- Démarche « portfolio » (e-pec) ;
- Approches pluridisciplinaires et inter-degrés, pertinentes pour travailler sur le socle commun, le parcours de l'élève, l'inter-degré et la continuité entre les cycles, les éducations à...
- · Séminaires de recherche ouverts à une diversité de publics ;
- Temps d'auto-formation (séminaires de lecture);
- Groupes d'analyses de pratique, ateliers de production de ressources numériques;
- Temps de présentation de travaux (« professorales » en fin d'année de M1 ou de M2).

4/ Le tronc commun : un axe structurant de la formation

La construction de la formation doit partir des compétences à acquérir en lien avec le tronc commun, lequel doit imprégner toute la formation et mobiliser l'ensemble des acteurs.

Il n'est ni possible ni souhaitable, à ce titre, que le tronc commun soit tout entier contenu dans des UE spécifiques. Chaque UE doit donc pouvoir identifier son apport à l'acquisition des compétences communes.

De plus une organisation du tronc commun par une approche exhaustive d'enseignements spécifiques aboutit à un émiettement peu formateur. Il appartient à chaque ESPE d'organiser les enseignements, voire de les hiérarchiser en articulant et pondérant ces choix à des modalités d'enseignement. L'objectif visé est la construction par les étudiants de parcours reposant sur une articulation efficace entre les enseignements, en lien avec les UFR et les services académiques. A ce titre, l'ESPE devra proposer un schéma cohérent des enchaînements possibles, de la préprofessionnalisation à partir du L2 jusqu'à la deuxième année d'exercice en qualité de néo-titulaire.

De nombreux éléments du tronc commun seront ainsi traités par l'intermédiaire des stages et de la mise en alternance, d'UE disciplinaires, didactiques ou encore dans le cadre de l'initiation à la recherche.

L'enjeu pour les ESPE est, par une bonne articulation des différents enseignements et intervenants et par une mise en exergue des différents éléments abordés, d'aboutir d'une part à un renforcement de la professionnalisation des étudiants et fonctionnaires stagiaires et d'autre part, pour lui donner du sens, à une meilleure visibilité de la formation effectivement déployée au sein de chacune des ESPE.

Les modalités d'évaluation des compétences ainsi construites, dans le cadre du master, constituant le tronc commun pourront être organisées dans des UE spécifiques pour certains et non spécifiques pour d'autres. Ce point doit nécessairement faire l'objet d'une réflexion d'équipe. Cette approche globale et intégratrice de l'évaluation permet de faire ressortir les compétences visées et devra être privilégiée. Cette évaluation transversale, en accord avec le cadre national des formations conduisant à la délivrance du diplôme national de master, ne saurait se résumer ni se substituer à la prise en compte de ces compétences lors des épreuves du concours, ni au cours de la titularisation.

Les compétences pourront être valorisées au sein du portfolio numérique de compétences lorsqu'il existe d'une part, par la délivrance d'ECTS d'autre part et figurer dans le supplément au diplôme.

5/ Des ressources

Ces ressources sont variées, tant en termes de maturité pour une mise en œuvre dans les formations qu'en termes de granulométrie : travaux universitaires, productions pédagogiques, recueil d'expériences, offre d'interventions multiples d'associations partenaires (avec un cahier des charges bien défini). Elles doivent servir à la fois à l'auto-formation des étudiants, et à des travaux de groupe.

- A l'échelle nationale, les directions, en particulier la DGESCO, produisent des ressources en s'appuyant sur des experts universitaires (entre autres IESR). Ces ressources doivent être clairement identifiées et accessibles à partir du portail national en construction (ou d'une université numérique ouverte, ou d'un MOOC notamment au travers de la plate-forme FUN, la meilleure forme reste à trouver) : il faut que tous les enseignants, en formation comme les plus expérimentés, sachent qu'une ressource mobilisable existe sur un thème donné.
- A l'échelle académique, l'ESPE doit permettre de mobiliser et coordonner les ressources universitaires, celles des rectorats, des corps d'inspection, des chefs d'établissements, des enseignants, des associations partenaires de l'école, des maisons des sciences,... Cette offre académique doit être, pour le tronc commun aussi, clairement identifiée, donner naissance à des formations inscrites au PAF, sans doute en privilégiant là encore les stages d'établissement ou de bassins, circonscriptions.
- Une troisième ressource provient de l'offre de réseaux: à la fois le réseau des ESPE qui permet de mettre en commun des ressources (parcours M@gistère produits avec des ESPE), des modules, mais aussi celui des correspondants laïcité et citoyenneté, des trinômes académiques de la défense et de la sécurité, des IREM, des Maisons pour la Science, de l'UNIRéS, mis en place dans les académies et dans les ESPE, enfin les réseaux des équipes de recherche et ceux des associations partenaires et des mouvements pédagogiques.

Par délégation Philippe SANTANA

Adjoint de la

Directrice générale des Ressources Humaines Florence ROBINE

Directrice générale de l'Enseignement Scolaire Simone BONNAFOUS

Directrice générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

Copie: à Mesdames et Messieurs les Recteurs

à Mesdames et Messieurs les Présidents d'université

à Mesdames et Messieurs les Présidents de COMUE